

Si vous êtes un étudiant résidant actuellement en France et que vous avez été accepté dans l'un des programmes ci-contre dans un établissement de l'enseignement supérieur au Royaume-Uni, alors il se peut que vous ayez besoin d'un visa étudiant.

Votre séjour d'étude dure :

> 6 mois



Il vous faut effectuer une demande pour un visa étudiant

Quels documents faut-il ?

1. La confirmation d'acceptation d'études (CAS) issue par l'établissement britannique ;
2. Un passeport en cours de validité ;
3. Votre certificat d'anglais (par ex. le UKVI IELTS Academic).

Combien ça coûte ?

- £363 pour le visa étudiant ;
 - £470 pour la surtaxe de santé à l'immigration (IHS) pour chaque année de présence.
- Si vous possédez une carte européenne d'assurance maladie (CEAM), vous aurez droit au remboursement intégral de cette surtaxe – à condition de ne pas travailler pendant vos études.

Où et quand faire la demande ?

Dans les 6 mois précédents le début de votre formation, sur la page GOV.UK student visa, et à l'aide de l'application de vérification d'identité de l'UKVI.
Délai d'obtention : 3 semaines.

Les programmes concernés :

1. Une licence ou un master ;
2. Un double diplôme ou un programme d'échange ;
3. Un doctorat à temps plein qui ne s'accompagne pas d'un emploi.

≤ 6 mois



En tant qu'étudiant, vous pouvez rester jusqu'à 6 mois au R-U sans visa

Quelles conditions faut-il remplir ?

- disposer d'un passeport en cours de validité
- étudier dans un établissement d'enseignement supérieur (EES) agréé ;
- posséder un document officiel attestant de la formation que vous suivrez
- démontrer que vous êtes capable de subvenir à vos besoins financiers ;
- apporter une preuve de votre lieu de résidence au Royaume-Uni ;
- quitter le Royaume-Uni à la fin des 6 mois maximum.

En tant qu'Européen vous n'avez pas besoin de faire une demande de Visitor visa dans le cadre de la Visit route.

Celle-ci ne vous autorise cependant pas à travailler (travail rémunéré, bénévolat ou stage).